

INSCRIPTION AST



- 1 Le candidat prépare l'ensemble des éléments nécessaires à la constitution de son dossier : adresse email (valide jusqu'à la fin du processus), pièce d'identité, lettre de motivation, CV, justificatif de diplôme, justificatif pour les candidats boursiers, justificatif pour les candidats SHN, attestation CDES pour les candidats en situation de handicap, courriers de recommandation (optionnels).
- 2 Tout candidat titulaire au minimum d'un Bac+2 souhaitant s'inscrire au Programme Grande École (Master) est invité à le faire directement notre plateforme en ligne : <http://talentdays.brest-bs.com/>
- 3 Lors de sa première connexion, le candidat crée son espace personnel qui lui permet d'avoir accès à son dossier de candidature.
- 4 Le candidat sélectionne le programme parmi les choix proposés.
- 5 Pour valider définitivement son inscription au Talent Day, le candidat s'acquitte d'un montant de 90€ par paiement en ligne sécurisé. Cette somme sera remboursée aux candidats boursiers s'ils sont présents aux épreuves de sélection à la date choisie et s'ils ont fourni le justificatif de bourse dans leur dossier de candidature.

LE CONCOURS OU « TALENT DAY »



Pour chacune des épreuves, le candidat doit être muni de sa convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité avec une photographie récente.

Les épreuves se déroulent de février à juin 2018 sur une journée complète, de 8h à 18h. Elles sont composées comme suit :		Coeff.
ÉPREUVES ÉCRITES	Test d'anglais (30 min.) : vocabulaire, grammaire, compréhension.	4
	Tests de raisonnement (60 min.) : verbal, numérique et logique.	6
ÉPREUVES ORALES	Entretien collectif (30 min.) : équipe, leadership, créativité, négociation.	7
	Entretien individuel (30 min.) : personnalité, motivation, projet.	10
	Entretien d'anglais (15 min.) : discussion sur un thème imposé.	3

→ INTÉGRER PGE (MASTER)



INSCRIPTION PRÉPA



De décembre 2017 à janvier 2017, sur le site web de la Banque Commune d'Épreuves (BCE) : www.concours-bce.com

ÉPREUVES ORALES DU CONCOURS

Les épreuves de sélection se déroulent en juin 2018 sur une journée complète, de 8h à 18h.

- **Un entretien collectif (30 min. / Coeff. 8)** : les candidats travaillent par groupes de 4 à 8 sur une problématique. Le jury évalue leur comportement en terme de travail d'équipe, de leadership, de négociation et de créativité.
- **Un entretien individuel (30 min. / Coeff. 12)** : sur la base du dossier de candidature rempli lors de l'inscription et des justificatifs fournis, les évaluateurs analysent la personnalité, les motivations et le projet du candidat.
- **Des épreuves de langues de la banque IENA (20 min. / Coeff. 5 x2)** : Ces épreuves sont mutualisées. Le candidat n'aura à passer ces épreuves qu'une seule fois pour toutes les écoles membres. L'épreuve se déroule à partir de l'écoute d'un dialogue enregistré de 4 minutes environ portant sur un sujet général ou socio-économique.

Les épreuves sur une journée complète, de 8h à 18h. Elles sont composées comme suit :		Coeff.
ÉPREUVES ORALES	Entretien collectif (30 min.) : équipe, leadership, négociation, créativité.	8
	Entretien individuel (30 min.) : personnalité, motivation, projet.	12
	2x Épreuves de langues IENA (20 min.) : épreuves mutualisées	5 (x2)

PROCÉDURE À DISTANCE :

Le candidat s'enregistre sur le site <http://talentdays.brest-bs.com/> et complète son dossier. Il choisit la sélection à distance. Le candidat est ensuite contacté pour convenir d'un rendez-vous afin de réaliser un entretien par Skype et passer des épreuves en ligne.



BOURSES

CROUS : Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la bourse d'État, vous pouvez en effectuer la demande auprès du CROUS sur www.crous-rennes.fr

BOURSE NEW TALENTS : Brest Business School souhaite aider tous les talents à intégrer ses programmes !

C'est dans cet esprit que les étudiants boursiers échelon 0 bis inscrits en Programme Grande école (PGE) pourront demander à bénéficier de l'une des Bourses New Talents attribuées par l'école. Ces bourses d'ouverture sociale d'un montant de 4450€ sont à valoir sur la seule année L3 du PGE, la suite de la formation (M1 & M2) pouvant se dérouler dans le cadre d'une alternance avec, dans ce cas, un droit de scolarité pris en charge par l'entreprise d'accueil. Les dossiers de demande de bourse pourront être retirés à l'occasion des Talent Days PGE (concours d'entrée) puis retournés dûment complétés dans les meilleurs délais à l'école.

PARTENARIATS BANCAIRES

Afin d'accompagner les étudiants dans leurs démarches bancaires, l'école a développé des partenariats privilégiés avec certaines banques. Ainsi nos étudiants ont accès à :

- Des prêts étudiants à taux préférentiels
- Des solutions d'assurances (immobilières, auto, etc.)
- Des facilités à l'international
- etc.



i INFOS PRATIQUES

ALTERNANCE

Actuellement, près de 80% des étudiants en 3^e année du PGE (M2) finalisent leur cursus en contrat d'apprentissage. Cette expérience professionnelle approfondie facilite davantage encore l'insertion des diplômés. C'est une formation **gratuite** (frais de scolarité pris en charge par l'employeur et l'État) et **rémunérée**. Au-delà de l'avantage financier que peut en retirer l'étudiant (l'entreprise s'acquitte des droits de scolarité et rémunère l'apprenti), l'apprentissage est un modèle pédagogique pertinent. Il reste le meilleur moyen de se forger une expérience professionnelle significative et de mettre en pratique ses enseignements.

DURÉE : La durée du contrat peut être de 12, 18 ou 24 mois dans la même entreprise. Le contrat peut débiter jusqu'à 3 mois avant la date de début des cours. Il se termine au plus tôt après les dernières épreuves d'examen et au plus tard 2 mois après la fin des épreuves.

RYTHME : Le rythme moyen de l'alternance prévoit 3 semaines en entreprise et 2 semaines à l'école, selon un calendrier défini par l'école. L'alternant passe 65% de son temps de travail dans son entreprise. Il fait donc déjà partie des équipes et contribue aux résultats.

RÉMUNÉRATION : L'alternant bénéficie d'une rémunération versée par l'employeur et établie en pourcentage du Smic ou du minimum conventionnel de branche. Elle est variable selon le type d'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation), son âge et sa progression dans le cycle de formation.

Année de formation	Âge	
	18-20 ans	+21 ans
2 ^e année	49 à 55 %	61 à 65 %
3 ^e année	65 à 70 %	78 à 80 %

